

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* * *
Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

9 - INVESTISSEMENTS SITE PROPRE BUS

AXE BUS ONCPOLE - GARE DE PORTET SUR GARONNE

9.7 - Avenant n° 1 au marché 3 2013 11109 M : Maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'entreprises EGIS France/ATELIER VILLES & PAYSAGES : Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTII
MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2012.07.12.7.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical a approuvé le Programme relatif au projet de TCSP entre l'Oncopôle et la gare de Portet sur Garonne.
- Par délibération D.2012.12.20.5.5 du 20 décembre 2012, le Comité Syndical a autorisé la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du TCSP entre l'Oncopôle et la Gare de Portet avec la SMAT.
- Par délibération D.2013.02.21.13.1 du 21 février 2013, le Comité Syndical a approuvé les modalités de la concertation de l'opération.
- Par délibération D.2013.05.30.1.1 du 30 mai 2013, le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation de l'opération.
- Par délibération D.2013.05.30.16.1 du 30 mai 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec le groupement EGIS France/ATELIER VILLES & PAYSAGES, le marché 3 2013 11109 M, pour un montant de 1 777 950,00 € HT.

Dans le cadre de ce marché, le groupement réalise la mission normalisée de maîtrise d'œuvre complète des études et de la réalisation du Transport en Commun en Site Propre de la RD120 reliant le tronçon de site propre existant au niveau de l'Oncopôle à la Gare de Portet sur Garonne, d'une longueur d'environ 6 km.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en compte la mise en place par la SMAT, d'un service d'échange électronique de gestion financière des marchés.

Ce service est accessible par Internet, il permet la dématérialisation du circuit d'émission, de contrôle et de validation des demandes d'acomptes, en assurant la traçabilité des actions : émission, correction, visa, acceptation.

Le présent marché sera géré au travers de ce service dont la convention d'utilisation est annexée au présent avenant.

Cet avenant est sans incidence financière.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 3 2013 11109 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

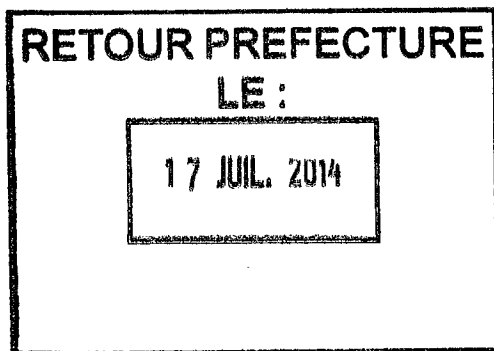
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 3 2013 11109 M à conclure avec le groupement EGIS France – ATELIER VILLES & PAYSAGES.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



TCSP RD120

ONCOPOLE – GARE DE PORTET

MAITRISE D'ŒUVRE

AVENANT N° 1

3 2013 11109 M

MAI 2014

TITULAIRE : EGIS FRANCE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



PF

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du TCSP de la RD120 reliant l'Occipole et la gare de Portet sur Garonne, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement EGIS FRANCE – ATELIER VILLE & PAYSAGE.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la mise en place par le Maître d'Ouvrage, d'un service d'échange électronique de gestion financière des marchés. Ce service est accessible par Internet, il permet la dématérialisation du circuit d'émission, de contrôle et de validation des demandes d'acomptes, en assurant la traçabilité des actions : émission, correction, visa, acceptation.

Cet outil est E PROJECT de la société FORMI.

Le présent marché sera géré au travers de cet outil. La convention d'utilisation de cet outil, annexée au présent avenant, constituera l'annexe 1 au CCAP.

Cet avenant est sans incidence financière.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 3 – RENONCIATION

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant n° 1 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société **EGIS FRANCE**
(Cachet et signature)

lu et approuvé

@egis France

Ville A Transports
Hôpital - Bâtiment D
33-43, Avenue de la Gare - BP 13115
31111 - Toulouse Cedex
Tél. 05 61 18 11 11 - Fax 05 62 18 18 81
R.C.B. Lyon 444 491 - TVA : FR 94 493 334 499

La SMAT agissant au nom et pour le
compte du SMTC,